



PREPARATION AU CONCOURS DE PROFESSEUR DE SPORT

SESSION 2018

DOSSIER DE CANDIDATURE

Support pour la présélection et le positionnement des candidats à l'entrée en formation

Réservé au CREPS	Candidat
<p><u>Référent CREPS :</u></p> <p>Nom : Richard BOILON</p> <p>Mail : richard.boilon@creps-vichy.sports.gouv.fr</p> <p><u>Secrétariat :</u></p> <p>Nom : Delphine GRANDJEAN</p> <p>Mail : delphine.grandjean@creps-vichy.sport.gouv.fr</p>	<p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Tél :</p> <p>Mail :</p> <p><u>Concours :</u> (1) Externe <input type="checkbox"/> (2) Interne <input type="checkbox"/> 3^{ème} voie <input type="checkbox"/></p> <p>Discipline sportive :</p> <p>Spécialité :</p> <p><u>Option (1 et 2):</u> CTS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/></p>

Coût de la préparation : voir en page 9

Dossier à renvoyer, entièrement complété, au service formation du CREPS (à l'attention de M BOILON) pour le 15 décembre 2017 au plus tard.

CREPS Vichy Auvergne
2 route de Charneil – B.P. 40013 / 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
Tél. : 04 70 59 85 60 Télécopie : 04 70 32 62 07
E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr
Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr

SOMMAIRE

PRESENTATION DU METIER :	Page : 3
CONDITIONS D'ACCES ET D'ADMISSION A LA PREPARATION	Page : 3 et 4
PREPARATION AU CONCOURS	Page 5 à 9
RENSEIGNEMENTS DU CANDIDAT :	Page 10 à 12
PARCOURS DE FORMATION INITIALE :	Page 13
PARCOURS SPORTIF :	Page : 14 et 15
PARCOURS PROFESSIONNEL :	Page : 16
EXPOSE DES MOTIVATIONS :	Page 17 à 19
AVIS DU CADRE TECHNIQUE REGIONAL :	Page 20
CONSEILS AUX CANDIDATS :	Page 21

PRESENTATION DU METIER

Le professeur de sport est un fonctionnaire de catégorie A du ministère des Sports exerçant ses missions dans le domaine des activités physiques et sportives, soit auprès des services déconcentrés du ministère ou de ses établissements, soit auprès des fédérations et groupements sportifs.

Il contribue à la mise en œuvre et à la réalisation de la politique sportive de l'État à travers des actions d'expertise, de conseil et de formation, de promotion d'activités physiques et sportives, et d'entraînement. Il assure également une mission dans le domaine de la protection des usagers. Il assure des fonctions de conseiller d'animation sportive, de conseiller technique sportif ou de formateur.

Dans le domaine de la formation, il s'agit d'effectuer des actions de formation en direction des agents du ministère des Sports, des cadres sportifs, des étudiants, des jeunes s'orientant vers les métiers d'éducateur sportif, des responsables et dirigeants des fédérations sportives.

Dans le domaine de la promotion des activités physiques et sportives, il s'agit d'intervenir auprès des différents partenaires de l'Etat (collectivités territoriales, associations, entreprises...) afin de mettre en œuvre au plan régional et départemental les politiques définies par le ministre.

Dans le domaine de l'entraînement, il s'agit d'intervenir auprès d'athlètes ou groupes de sportifs de haut niveau des équipes de France ou espoir.

Technicien reconnu de la discipline, le professeur de sport conçoit et met en œuvre des programmes pluriannuels de préparation des athlètes.

CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS :

Les professeurs de sport sont recrutés par la voie de trois concours distincts :

1°Concours externe :

Ouvert aux candidats titulaires de la licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives ou d'un diplôme admis en équivalence ;

- ▶ Brevet d'état d'éducateur sportif du 2^{ème} degré ;
- ▶ Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport – spécialité « performance sportive ».
- ▶ Diplôme de guide de haute montagne ;

2° Concours interne :

Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales, de la fonction publique hospitalière et des établissements publics qui en dépendent, justifiant de trois ans de services publics en cette qualité ;

3° Troisième voie :

Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, dans le domaine des activités physiques et sportives, pendant une durée de quatre ans pendant les huit dernières années, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités, y compris bénévoles, comportant l'exercice continu de responsabilités au sein d'une association.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une activité professionnelle, d'un mandat électif ou d'une activité bénévole de responsable d'une association auront été simultanés ne sont prises en compte qu'à un seul de ces trois titres.

Les concours visés aux 1° et 2° ci-dessus peuvent être ouverts par option, soit dans l'option de conseiller d'animation sportive dans les services déconcentrés du ministère de la jeunesse et des sports ou de ses établissements, soit dans l'option de conseiller technique sportif auprès des fédérations et groupements sportifs. Ils peuvent également être ouverts par discipline sportive au sein de chaque option.

Les choix exprimés par le candidat lors de son inscription déterminent sa première affectation à l'issue du concours.

Conditions d'admission à la préparation au concours :

Une présélection sera opérée après lecture des dossiers. Il est attendu que le candidat justifie d'une réelle expérience dans le domaine sportif, en lien avec les épreuves du concours et la fonction ultérieure de professeur de sport.

Il doit faire preuve de réelles aptitudes à procéder à des va-et-vient théorie/pratique ou pratique/théorie en s'appuyant sur son expérience, sur un contexte particulier.

Si le nombre de candidats potentiels s'avère dépasser douze personnes, il sera procédé à des épreuves de sélection :

1. Un entretien (30')
 - a. Visant à apprécier les motivations, la faisabilité du projet, le niveau d'analyse des expériences du candidat, ainsi que le niveau d'expression orale. L'entretien comprend un exposé de 10 minutes de présentation libre suivi d'un entretien de 20 minutes.
2. Une épreuve écrite de 3h :
 - a. Visant à apprécier les qualités rédactionnelles, le niveau d'argumentation et d'analyse de sa discipline.

En fonction du niveau évalué par la commission d'admission, les candidats seront positionnés sur tout ou partie de la formation. Suite au positionnement, il pourra être exigé du candidat des renforcements dans certains domaines (stages ; formations etc..) comme condition d'admission au dispositif.

Contenus :

La formation vise à préparer les candidats aux épreuves d'admissibilité et d'admission.

Epreuves d'admissibilité :

Epreuve n° 1

(A l'exception des candidats du concours réservé aux sportifs de haut niveau)

Epreuve de rédaction d'une note s'appuyant sur un dossier documentaire relatif au domaine du sport. Le traitement du sujet doit permettre de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse, de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des préconisations concrètes s'appuyant sur des connaissances scientifiques, techniques et une culture sportive (durée de l'épreuve : quatre heures ; coefficient 2).

Epreuve n° 2

(A l'exception des candidats des concours interne et troisième voie)

Epreuve permettant d'apprécier la capacité du candidat à construire, dans le domaine du sport, un dispositif et à en prévoir les modalités d'évaluation (durée de l'épreuve : quatre heures ; coefficient 3).

- Le candidat choisit sur table un des trois exercices suivants :
 - Élaboration d'un projet d'entraînement ;
 - Élaboration d'un projet de formation ;
 - Élaboration d'un projet de développement des activités physiques et sportives.

II. Epreuves d'admission

Epreuve n° 1

Epreuve orale de langue anglaise permettant au candidat de montrer sa capacité à participer activement à une conversation par la pratique d'un vocabulaire général et spécialisé, l'utilisation d'une syntaxe correcte et une prononciation intelligible.

A partir d'un document fourni par le jury, écrit en langue anglaise et relatif au domaine du sport, le candidat trie les informations, repère les messages les plus importants et en organise la présentation en français. Il est ensuite invité à lire un passage du texte en anglais et à utiliser cette langue lors de la conversation qui suit (durée de l'épreuve : cinquante minutes dont trente minutes de préparation : coefficient 1).

Epreuve n° 2

Epreuve d'entretien visant à apprécier les connaissances techniques du candidat dans le domaine du sport, ses aptitudes ainsi que sa motivation (durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes dont quinze minutes de présentation maximum ; coefficient 4).

Le candidat élabore un rapport (douze pages dactylographiées maximum) relatant son parcours, son expérience professionnelle ou associative dans le domaine du sport. A partir de la présentation de ce rapport, le jury pose les questions lui permettant d'évaluer les qualités de réflexion et d'analyse du candidat, sa connaissance des problématiques d'actualité dans le domaine du sport ainsi que sa capacité à se projeter dans l'exercice des fonctions de professeur de sport. Le rapport est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité à une date fixée par arrêté du ministre chargé des sports. Seule l'épreuve orale est notée.

Epreuve n° 3

A partir d'un document vidéo tiré au sort et portant sur la discipline ou la spécialité dans laquelle s'est inscrit le candidat, celui-ci expose au jury le résultat de son observation et de son analyse. Il fait part des enseignements qu'il peut en tirer pour fonder l'entraînement ou la réussite en compétition. Il sera amené à proposer un plan d'action à plus long terme et à justifier ses décisions. L'épreuve comprend une préparation par le candidat d'une durée de vingt-cinq minutes, un exposé d'une durée de vingt minutes et un entretien avec le jury d'une durée de trente minutes (durée de l'épreuve : une heure quinze minutes ; coefficient 4).

Contenus de la préparation:

- Préparation méthodologique et travaux pratiques sur le traitement des épreuves ;
- Connaissance de l'environnement professionnel du professeur de sport ;
- Accompagnement pour les candidats ne disposant pas d'une expérience professionnelle nécessaire et suffisante à la réussite du concours.

Remarques :

Les domaines de connaissances scientifiques appliquées aux épreuves sont considérés comme des acquis issus du parcours de formation antérieur du candidat (universitaire ou professionnel).

Un accompagnement individuel visant à faire état des besoins du candidat sera réalisé lors du positionnement. Le candidat définira et proposera par la suite son organisation et planification de travail individuel sur lequel il devra s'engager.

Compétences visées par la préparation au concours :

ADMISSIBILITE	
Intitulé et nature de l'épreuve	
Objectifs de la formation : développer les compétences	
1	<p>Epreuve de rédaction d'une note s'appuyant sur un dossier documentaire relatif au domaine du sport. Le traitement du sujet doit permettre de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse, de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des préconisations concrètes s'appuyant sur des connaissances scientifiques, techniques et une culture sportive (durée de l'épreuve : 4 heures ; coefficient 2).</p> <p>Le dossier documentaire, qui peut comporter des parties littéraires, des tableaux, des éléments chiffrés ou cartographiques, n'excédera pas 30 pages.</p>
2	<p>Épreuve permettant d'apprécier la capacité du candidat à construire, dans le domaine du sport, un dispositif et à en prévoir les modalités d'évaluation (durée de l'épreuve : 4 heures ; coefficient 3). Le candidat choisit sur table un des trois exercices suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ élaboration d'un projet d'entraînement ; ▶ élaboration d'un projet de formation ; ▶ élaboration d'un projet de développement des activités physiques et sportives.

ADMISSION

Intitulé et nature de l'épreuve	Objectifs de la formation : développer les compétences
<p>1 Épreuve orale de langue anglaise permettant au candidat de montrer sa capacité à participer activement à une conversation par la pratique d'un vocabulaire général et spécialisé, l'utilisation d'une syntaxe correcte et une prononciation intelligible.</p> <p>A partir d'un document fourni par le jury, écrit en langue anglaise et relatif au domaine du sport, le candidat trie les informations, repère les messages les plus importants et en organise la présentation en français. Il est ensuite invité à lire un passage du texte en anglais et à utiliser cette langue lors de la conversation qui suit (durée de l'épreuve : cinquante minutes dont 30 minutes de préparation : coefficient 1).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre un texte spécialisé en anglais ; • Trier des informations, repérer des messages importants, faire une présentation en anglais ; • Soutenir une conversation, communiquer sur son sport en utilisant un vocabulaire adapté.
<p>2 Épreuve d'entretien visant à apprécier les connaissances techniques du candidat dans le domaine du sport, ses aptitudes ainsi que sa motivation (durée de l'épreuve : 45 minutes dont 15 minutes de présentation maximum ; coefficient 4).</p> <p>Le candidat élabore un rapport (douze pages dactylographiées maximum) relatant son parcours, son expérience professionnelle ou associative dans le domaine du sport. A partir de la présentation de ce rapport, le jury pose les questions lui permettant d'évaluer les qualités de réflexion et d'analyse du candidat, sa connaissance des problématiques d'actualité dans le domaine du sport ainsi que sa capacité à se projeter dans l'exercice des fonctions de professeur de sport.</p> <p>Le rapport est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité à une date fixée par arrêté du ministre chargé des sports.</p> <p>Seule l'épreuve orale est notée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Traduire un parcours, des expériences en compétences acquises étayées ; • Mettre en relation les acquis de l'expérience professionnelle (AEP) avec une fonction de professeur de sport dans le contexte actuel ; • Mobiliser les connaissances (techniques ; institutionnelles et juridiques), à l'oral et à l'écrit, en fonction des situations présentées ; • Etre convaincant à l'oral (structurer, argumenter, s'exprimer avec aisance) .
<p>3 A partir d'un document vidéo tiré au sort et portant sur la discipline ou la spécialité dans laquelle s'est inscrit le candidat, celui-ci expose au jury le résultat de son observation et de son analyse. Il fait part des enseignements qu'il peut en tirer pour fonder l'entraînement ou la réussite en compétition. Il sera amené à proposer un plan d'action à plus long terme et à justifier ses décisions. L'épreuve comprend une préparation par le candidat d'une durée de 25 minutes, un exposé d'une durée de 20 minutes et un entretien avec le jury d'une durée de 30 minutes (durée de l'épreuve : une heure quinze minutes ; coefficient 4).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Observer, analyser, problématiser, formuler des hypothèses de résolution à partir d'un support vidéo du haut niveau de la discipline choisie par le candidat ; • Utiliser le vocabulaire propre à la discipline ; • Justifier des pratiques d'entraînement en mobilisant des connaissances disciplinaires et scientifiques, des savoir-pratiques.

Organisation de la préparation :

La préparation est prévue sur une durée de 154h en présentiel, organisées comme suit :

- Epreuve d'admissibilité :
 - 7 regroupements collectifs de 2 jours (14h), soit 96 h ;
- Epreuve d'admission :
 - 4 regroupements collectifs de 2 jours (14h), soit 56h.

Dates des regroupements :

- **Admissibilité :**
 - 20 et 21 décembre 2017
 - 10 et 11 janvier 2018
 - 24 et 25 janvier 2018
 - 07 et 08 février 2018
 - 14 et 15 février 2018
 - 28 février et 1^{er} mars 2018
 - 06 et 07 mars 2018
- **Admission :**
 - 25 et 26 avril 2018
 - 02 et 03 mai 2018
 - 23 et 24 mai 2018
 - 05 et 06 juin 2018

Cout de la formation :

Frais d'inscription : 50€

Admissibilité : 98h

Non étudiant : 10€ heure de formation, soit 980€

Etudiant : 5€ heure de formation, soit 490€

Admission : 56h

Non étudiant : 10€ heure de formation, soit 560€

Etudiant : 5€ heure de formation, soit 280€

Tarifs sous réserve de validation par le conseil d'administration du CREPS

Modalités de paiement :

Joindre un chèque de 50€ correspondant aux frais d'inscription en retournant le dossier entièrement complété, pour le 15 décembre 2017 au plus tard.

LE CANDIDAT

1. identité :

M. Mme Mlle

NOM (de naissance) :

NOM Marital :

Prénoms :

Né(e) le : à

Département ou pays de naissance :

Nationalité :

Votre situation de famille : (entourer la mention utile)

Marié(e) Célibataire Vivant maritalement Divorcé(e) Veuf(ve)

Nombre d'enfant(s) à votre charge :

N° de Sécurité Sociale (n°INSEE) :

N° Identifiant Pôle Emploi (joindre photocopie de la carte) :

Etes-vous reconnu « travailleur handicapé » par la MDPH : OUI NON

2. adresse :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone personnel :

Téléphone portable :

Adresse mail :

3. scolarité :

Liste de tous les diplômes obtenus ou non obtenus et de leurs spécialités : Année d'obtention :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Dernière classe ou année universitaire fréquentée :

.....

Age de fin de scolarité :

Année de fin de scolarité :

Vous devez impérativement joindre les photocopies de diplômes déclarés obtenus.

4. situation professionnelle :

Précisez votre situation actuelle :

- J'exerce une activité professionnelle :
- Je suis demandeur d'emploi :
- Je suis étudiant(e) : préciser le cursus d'études en cours :
.....
- Je bénéficie d'un contrat d'insertion en alternance (contrat d'apprentissage)
- Je bénéficie d'un contrat aidé :
- Je n'ai aucun statut particulier :

5. Prise en charge de la formation :

Pour les candidats non étudiants :

Je vais payer personnellement ma formation

Je vais payer personnellement ma formation et elle me sera remboursée par :

- ❖ Mon employeur
- ❖ Le club ou l'association
- ❖ Un autre organisme (précisez lequel) :

Ma formation sera directement réglée par mon employeur, mon club, mon association, ou par un organisme financeur (précisez lequel) :

.....

Dans les cas 2 et 3, vous devez joindre obligatoirement une attestation de prise en charge

Je suis à la recherche d'une prise en charge

Dans ce cas vous devez joindre le dernier avis d'imposition sur le revenu

NB : En l'absence de cette pièce, aucune aide ne pourra être envisagée.

Pour les candidats étudiants :

Joindre obligatoirement la photocopie de la carte d'étudiant de l'année en cours.

Attention : toutes les parties de cet imprimé doivent être complétées.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter le CREPS au : 04 70 59 85 60

Mme Delphine GRANDJEAN pour les aspects administratifs et les aides au financement de la formation : 04 70 59 52 78

M Richard BOILON pour les aspects techniques et pédagogiques relevant du domaine de la formation : 04 70 59 85 60

PARCOURS DE FORMATION INITIALE

NIVEAU DE FORMATION INITIALE ATTEINT :

La formation initiale correspond à la scolarité obligatoire et les différents cursus qui la prolongent, avant toute entrée dans la vie active ou la vie professionnelle.

Listez les diplômes les plus élevés qui ont un lien direct avec le métier de professeur de sport

NIVEAU LE PLUS ELEVE	ANNEE	PRECISIONS SUR LE DIPLOME OBTENU	CONNAISSANCES ACQUISES DANS DES DISCIPLINES PARTICULIERES UTILES AU PROFESSEUR DE SPORT Ce que je sais	COMPETENCES ACQUISES DANS DES PRATIQUES PARTICULIERES UTILES AU PROFESSEUR DE SPORT Ce que je suis capable de faire.
		Diplôme non Obtenu <input type="checkbox"/>		
		Diplôme non Obtenu <input type="checkbox"/>		
		Diplôme non Obtenu <input type="checkbox"/>		

Joindre impérativement la copie du diplôme déclaré acquis (Dans le cas contraire, cette déclaration ne sera pas prise en compte).

PARCOURS SPORTIF

catégories	années	Disciplines sportives	club	Niveau de pratique le plus élevé	Titres obtenus
Pratiquant Jeune					
Pratiquant adulte					
Arbitre Juge					

PARCOURS PROFESSIONNEL OU BENEVOLE

Classez puis analysez les quatre expériences (secteur du sport ou autres) qui vous paraissent les plus significatives, en ce qu'elles vous ont permis d'acquérir en relation directe avec un futur métier de professeur de sport.

EXPERIENCES	ANNEES	SECTEUR ET FONCTION OCCUPEE	CONNAISSANCES ACQUISES DANS DES DISCIPLINES PARTICULIERES UTILES AU PROFESSEUR DE SPORT Ce que je sais	COMPETENCES ACQUISES DANS DES PRATIQUES PARTICULIERES UTILES AU PROFESSEUR DE SPORT Ce que je suis capable de faire.
N°1				
N°2				
N°3				
N°4				

A large rectangular area containing numerous horizontal dotted lines, typical of a writing template or a page for a student to write on.

A large rectangular area containing numerous horizontal dotted lines, serving as a template for handwriting practice.

Le nombre de postes ouverts au concours ainsi que les disciplines ne sont pas prévisibles.

La préparation au concours qui vous est proposée est un accompagnement ; l'efficacité du processus de travail nécessite l'engagement total du candidat. Mesurez votre temps disponible, votre degré d'investissement mental, ainsi que l'impact du processus sur les différentes sphères de votre vie (professionnelle, familiale, sociale et relationnelle etc...).

Parcourir les différents rapports de jury en consultant le site :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/liste-des-concours-et-examens-par-ordre-alphabetique/>

Rapprochez-vous de la DRJSCS ou DDCS de votre lieu de résidence afin de vous imprégner du métier de professeur de sport, des différents services et leurs missions. Faites de même avec votre fédération, comité régional ou départemental afin de vous imprégner de la politique technique fédérale, de l'organisation et du fonctionnement de ces instances.

Rapprochez-vous également de votre DTN, des cadres techniques locaux, d'entraîneurs experts dans votre discipline pour vous imprégner des pratiques d'entraînement opérées, des problématiques rencontrées etc..